

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 033-253306310-20161220-2016_004_65-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille seize, le vingt décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac

Date de convocation : 08 décembre 2016

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN -MONSEIGNE- PIASECKI- MM. FEDIEU - FERCHAUD - GIRARD - LORIAUD - PLISSON- QUESSON

Délibération N°2016-004-65: Tarifs d'entrée au Phare de Cordouan 2017

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

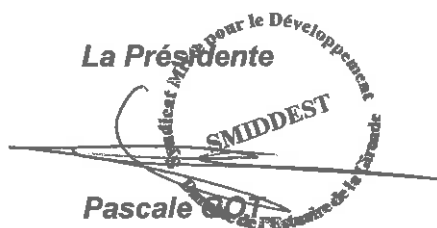
Vu la délibération autorisant la création de la régie recettes de Cordouan ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. de fixer le tarif d'entrée au phare de Cordouan pour 2017 à 10€ (tarif plein) et 5€ (tarif réduit) ;

Article 2. d'appliquer le tarif réduit à l'ensemble des visiteurs de moins de 12 ans ;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016


La Présidente
Pascale GOT